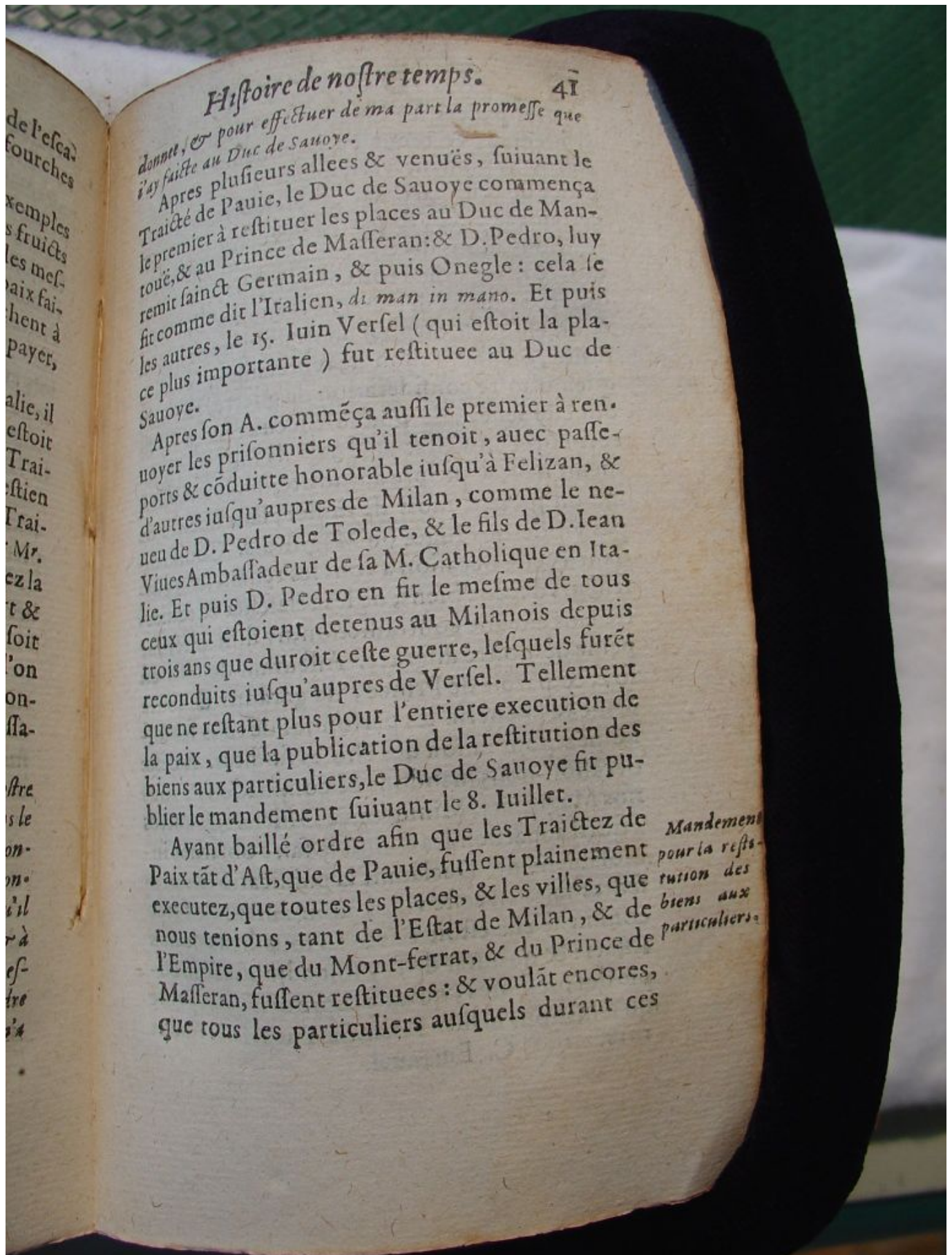
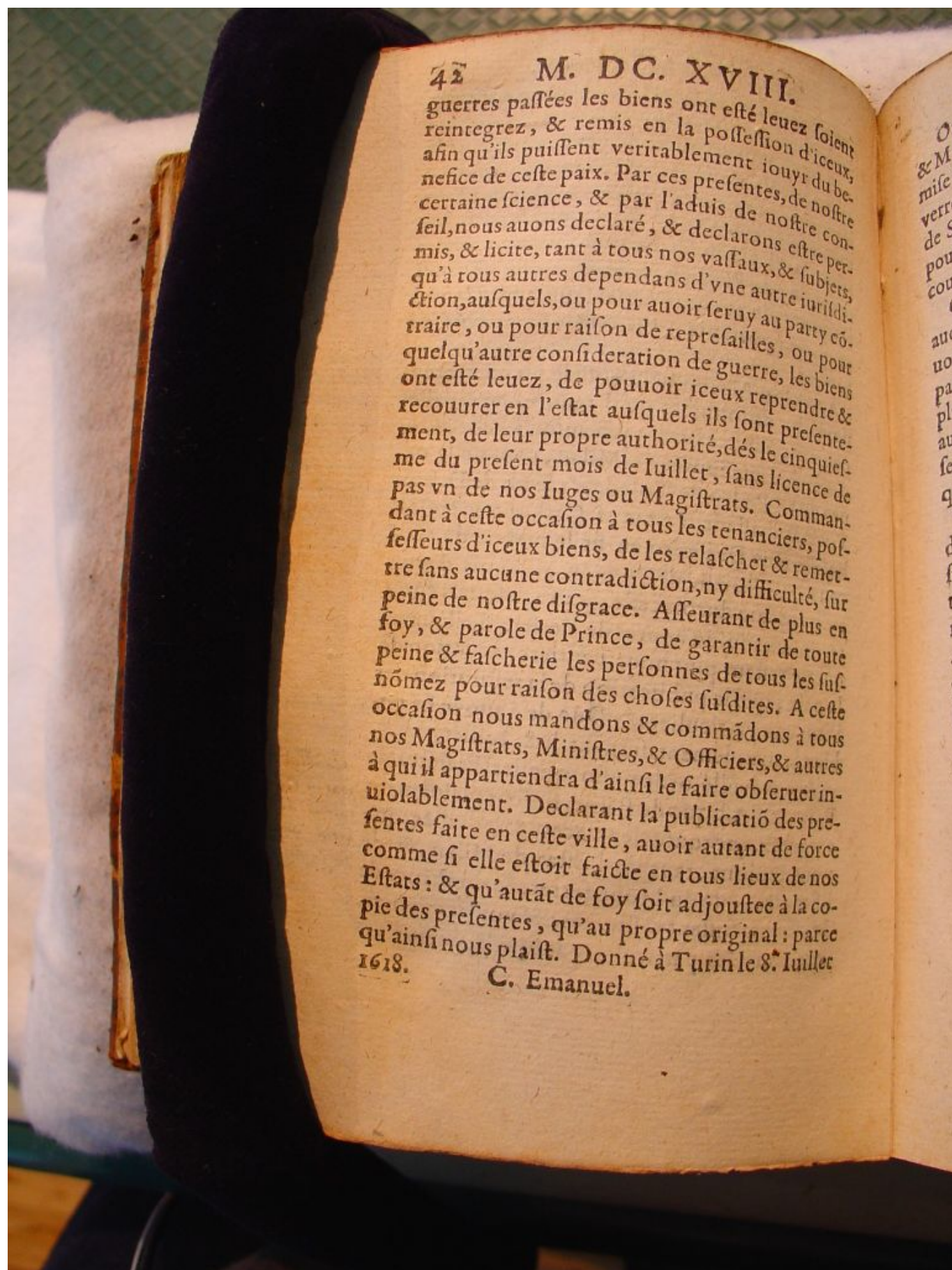


1618_041.jpg



1618_042.jpg



42 M. DC. XVIII.
guerres passées les biens ont esté leuez soient
reintegrez, & remis en la possession d'iceux,
afin qu'ils puissent veritablement iouyr du be-
nefice de ceste paix. Par ces presentes, de nostre
certaine science, & par l'aduis de nostre
seil, nous auons declaré, & declaronz estre per-
mis, & licite, tant à tous nos vassaux, & sujets,
qu'à tous autres dependans d'une autre iurisdic-
tion, ausquels, ou pour auoir seruy au party co-
traire, ou pour raison de represailles, ou pour
quelqu'autre consideration de guerre, les biens
ont esté leuez, de pouuoir iceux reprendre &
recouurer en l'estat ausquels ils sont presente-
ment, de leur propre autorité, dès le cinquies-
me du present mois de Iuillet, sans licence de
pas vn de nos Iuges ou Magistrats. Comman-
dant à ceste occasion à tous les tenanciers, pos-
seesseurs d'iceux biens, de les relascher & remet-
tre sans aucune contradiction, ny difficulté, sur
peine de nostre disgrâce. Asseurant de plus en
foy, & parole de Prince, de garantir de toute
peine & fascherie les personnes de tous les sus-
nômmez pour raison des choses susdites. A ceste
occasion nous mandons & commâdons à tous
nos Magistrats, Ministres, & Officiers, & autres
à qui il appartiendra d'ainsi le faire obseruer in-
violablement. Declarant la publicatiō des pré-
sentes faite en ceste ville, auoir autant de force
comme si elle estoit faicte en tous lieux de nos
Estats: & qu'autât de foy soit adjoustee à la co-
pie des presentes, qu'au propre original: parce
qu'ainsi nous plaist. Donné à Turin le 8. Iuillet
1618.
C. Emanuel.

1618_043.jpg

Histoire de nostre temps.

43

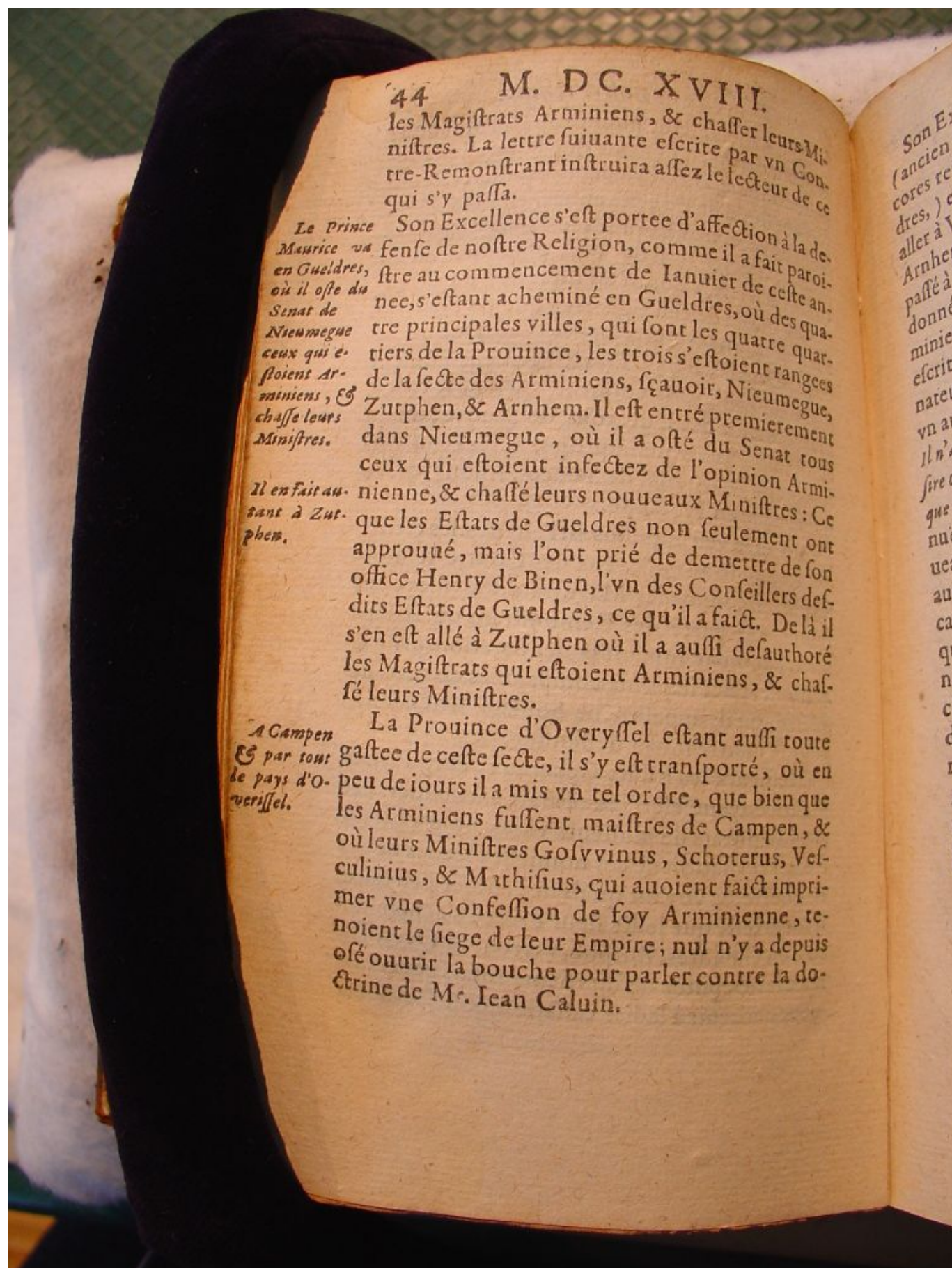
On fit vne pareille publication au Milanois, & Mont-ferrat, tellement que la paix a esté remise en l'Italie. Dieu l'y vucille maintenir. Nous verrons sur la fin de ceste annee, comme le Duc de Sauoye enuoya son fils le Prince Cardinal, pour remercier le Roy Tres-Chrestien du secours qu'il auoit donné à l'Estat de Sauoye.

On disoit de ceste guerre, que les François auoient donné secours *oportune* au Duc de Sauoye. Que les Roys Tres-Chrestiens estoient parfaitement bons voisins: & qu'il ne se falloit plus souuenir des Ducatons de Sauoye, où on auoit mis *oportune* mal à propos apres l'enuahissement du Marquisat de Saluces. Allons voir ce qui se passe en Holande.

Vous auez veu cy dessus en l'an 1617. les escrits des Remonstrans, & ceux des Contre-remonstrans: & comme les Magistrats des villes, qui tenoient le party des Remonstrans ou Arme-niens, auoient suiuant la deliberation prise le 4. Aoust, faict leuee de compagnies de gens de guerre, qu'ils appelloient Soldats Attendants, pour se mettre sur la deffensue.

Messieurs les Estats Generaux, & le Prince Maurice ayant escrit aux Estats particuliers, & aux Magistrats de plusieurs villes, pour obtenir d'eux la cassation de ces nouvelles leuees de gés de guerre, & voyant qu'ils ne l'auoiét peu faire, il fut arresté que ledit sieur Prince s'achemineroit en Gueldres, Zutphé, Vtrecht & Overissel, avec les Deputez desdits sieurs Estats generaux, pour paruenir à ladite cassation, & de sauthorer

1618_044.jpg



44 M. DC. XVIII.

les Magistrats Arminiens, & chasser leurs Ministres. La lettre suivante escrite par vn Contre-Remonstrant instruira assez le lecteur de ce qui s'y passa.

Le Prince Maurice va en Gueldres, où il oste du Senat de Nieumegue ceux qui estoient Arminiens, & chasse leurs Ministres.
 Son Excellence s'est portee d'affection à la defense de nostre Religion, comme il a fait paroistre au commencement de Ianuier de ceste année, s'estant acheminé en Gueldres, où des quatre principales villes, qui sont les quatre quartiers de la Prouince, les trois s'estoient rangees de la secte des Arminiens, sçauoir, Nieumegue, Zutphen, & Arnhem. Il est entré premierement dans Nieumegue, où il a osté du Senat tous ceux qui estoient infectez de l'opinion Arminienne, & chassé leurs nouveaux Ministres: Ce que les Estats de Gueldres non seulement ont approuué, mais l'ont prié de demettre de son office Henry de Binen, l'vn des Conseillers dits Estats de Gueldres, ce qu'il a fait. De là il s'en est allé à Zutphen où il a aussi desauthoré les Magistrats qui estoient Arminiens, & chassé leurs Ministres.

A Campen & par tout le pays d'Overyssel.
 La Prouince d'Overyssel estant aussi toute gastee de ceste secte, il s'y est transporté, où en peu de iours il a mis vn tel ordre, que bien que les Arminiens fussent maistres de Campen, & où leurs Ministres Gosvvinus, Schoterus, Vesculinius, & Mithisius, qui auoient fait imprimer vne Confession de foy Arminienne, tenoient le siege de leur Empire; nul n'y a depuis osé ouurir la bouche pour parler contre la doctrine de Mr. Iean Calvin.

1618_045.jpg

Histoire de nostre temps.

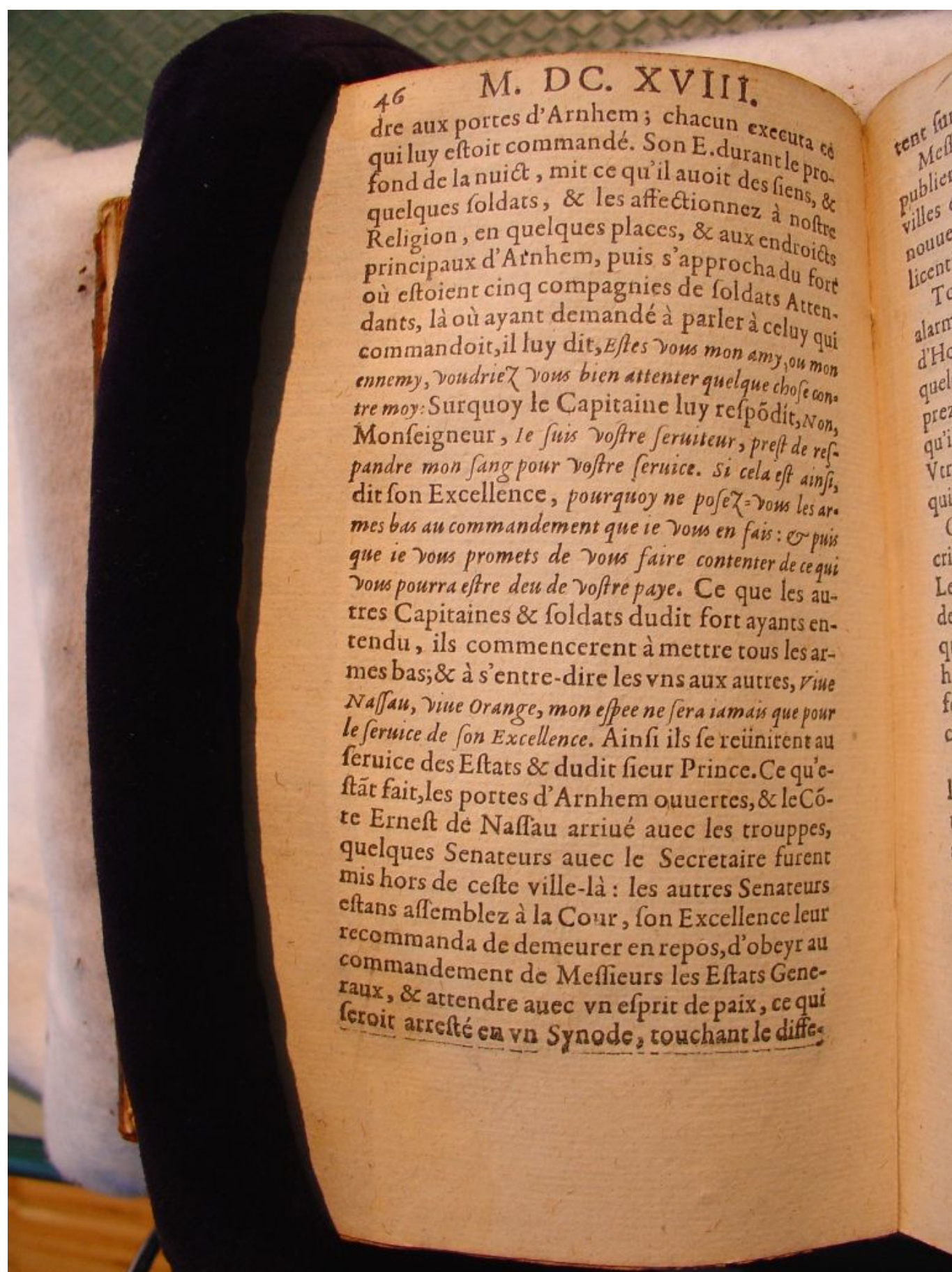
45

Son Excellence desirant entrer dans Arnhem (ancien siege des Ducs de Gueldres, & où encores reside la Chancellerie & Cōseil de Gueldres,) elle faict courir le bruit qu'elle vouloit aller à Vtrecht. Or il y auoit grosse garnison à Arnhem de soldats Attendants. Et ce qui festoit passé à Nieumegue, Zutphen, & Campen auoit donné l'alarme aux Senateurs, & Ministres Arminiens de ceste ville là. Son Excellence ayant escrit au Senat qu'il desiroit y passer, deux Senateurs furent deputez, pour le prier qu'il prit vn autre chemin, & que le peuple estoit esmeu: il n'a point occasion de s'esmouuoir (leur dit-il,) ie desire coucher ceste nuit dans Arnhem, & le feray quelque chose qui puisse aduenir. Ce qu'il fit. Sur la venue le Senat fit commandement à leurs nouveaux Capitaines & soldats Attendants, (qu'ils auoient logez au fort neuf) de se tenir prests, en cas que son Excellence voulust entreprendre quelque chose sur leur ville. Et luy, pria le Senat de licentier ces soldats, & leur dit plusieurs choses pour les persuader d'obeyr à la volonté de Messieurs les Estats Generaux. Ce qu'ayant refusé de faire, il se resolut de parler aux soldats Attendants, & auant qu'vser de force, voir si le respect que les gens de guerre luy auoient tousiours porté estoit du tout effacé de leur esprit.

Or il auoit de bonnes intelligences avec ceux de nostre Religion en ceste ville. Et d'autre costé il auoit donné ordre qu'au poinct du iour le Comte Ernest de Nassau, avec quelques trouppes de cauallerie, & d'infanterie, eussent à se ré-

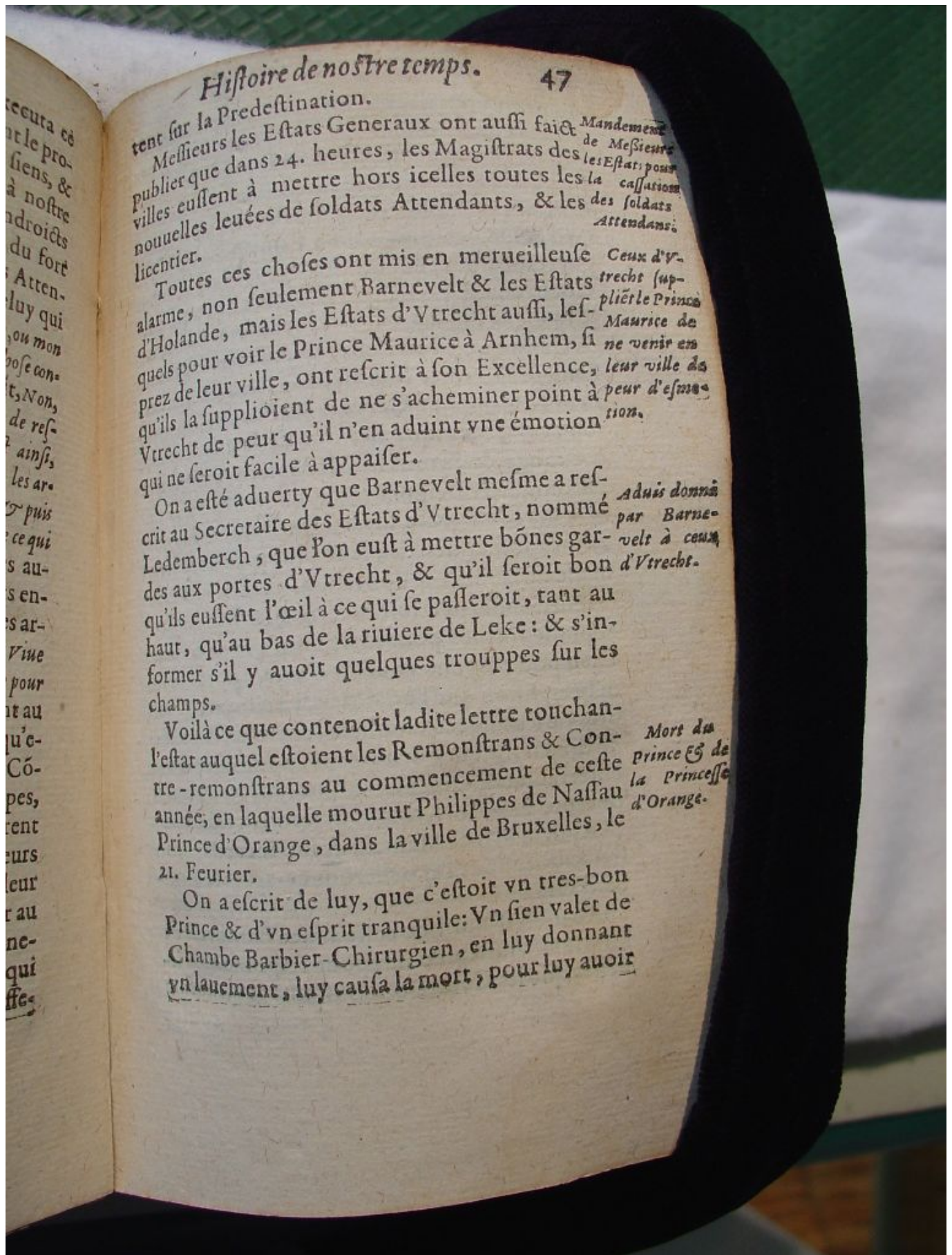
*Entre dans
Arnhem, d'où
il met dehors
les soldats
Attendants.*

1618_046.jpg

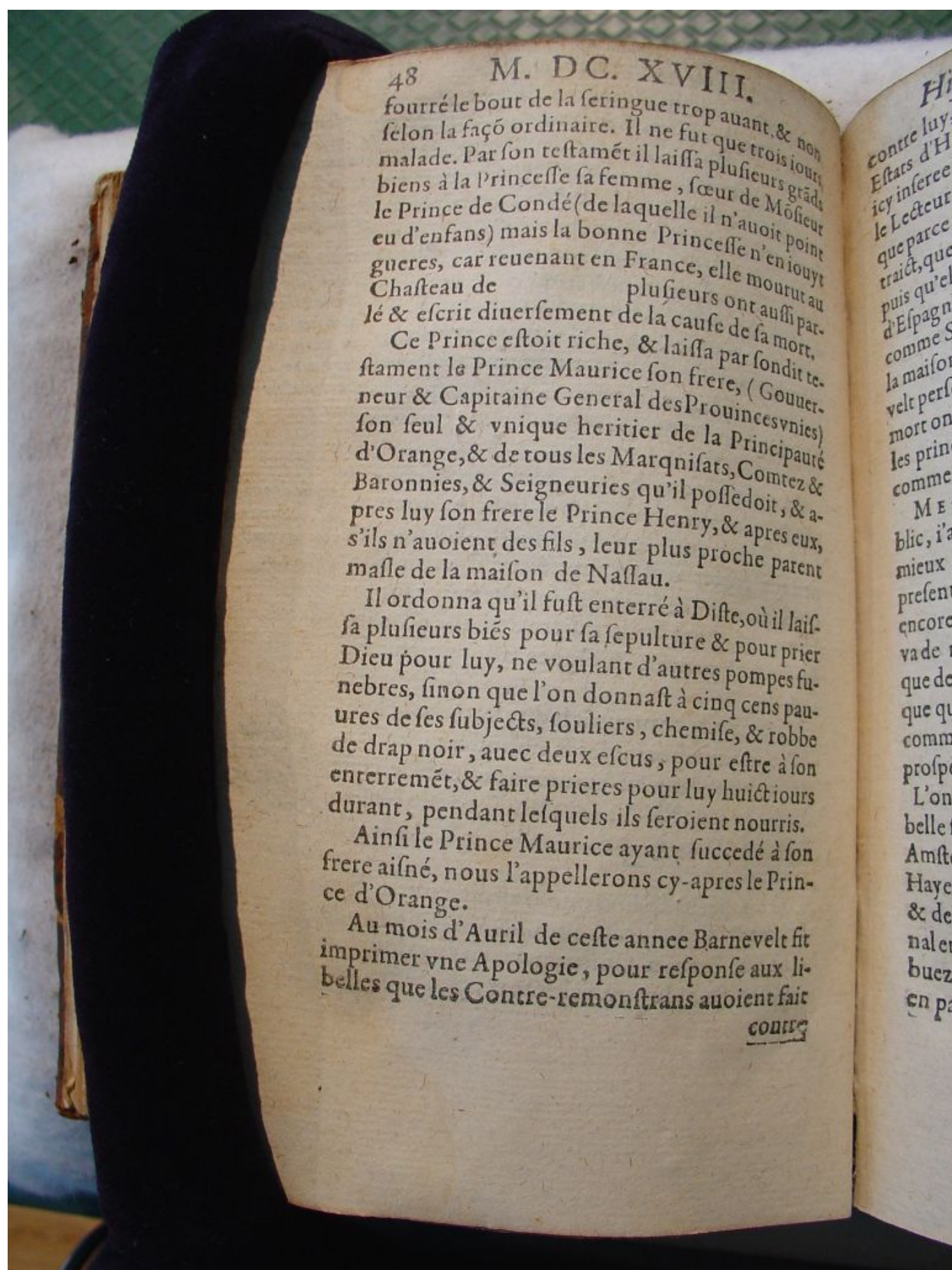


46 M. DC. XVIII.
 dre aux portes d'Arnhem; chacun exccuta cō
 qui luy estoit commandé. Son E. durant le pro-
 fond de la nuit, mit ce qu'il auoit des siens, &
 quelques soldats, & les affectionnez à nostre
 Religion, en quelques places, & aux endroicts
 principaux d'Arnhem, puis s'approcha du fort
 où estoient cinq compagnies de soldats Attē-
 dants, là où ayant demandé à parler à celuy qui
 commandoit, il luy dit, *Estes vous mon amy, ou mon*
ennemy, voudriez vous bien attendre quelque chose con-
tre moy. Surquoy le Capitaine luy respōdit, *Non,*
Monseigneur, ie suis vostre seruiteur, prest de res-
pandre mon sang pour vostre seruice. Si cela est ainsi,
dit son Excellence, pourquoy ne posez vous les ar-
mes bas au commandement que ie vous en fais: & puis
que ie vous promets de vous faire contenter de ce qui
vous pourra estre deu de vostre paye. Ce que les au-
 tres Capitaines & soldats dudit fort ayants en-
 tendu, ils commencerent à mettre tous les ar-
 mes bas; & à s'entre-dire les vns aux autres, *Viue*
Nassau, Viue Orange, mon espee ne sera iamais que pour
le seruice de son Excellence. Ainsi ils se reünirent au
 seruice des Estats & dudit sieur Prince. Ce qu'e-
 stāt fait, les portes d'Arnhem ouuertes, & le Cō-
 te Ernest de Nassau arriué avec les troupes,
 quelques Senateurs avec le Secretaire furent
 mis hors de ceste ville-là: les autres Senateurs
 estans assemblez à la Cour, son Excellence leur
 recommanda de demeurer en repos, d'obeyr au
 commandement de Messieurs les Estats Gene-
 raux, & attendre avec vn esprit de paix, ce qui
 seroit arresté en vn Synode, touchant le diffé-

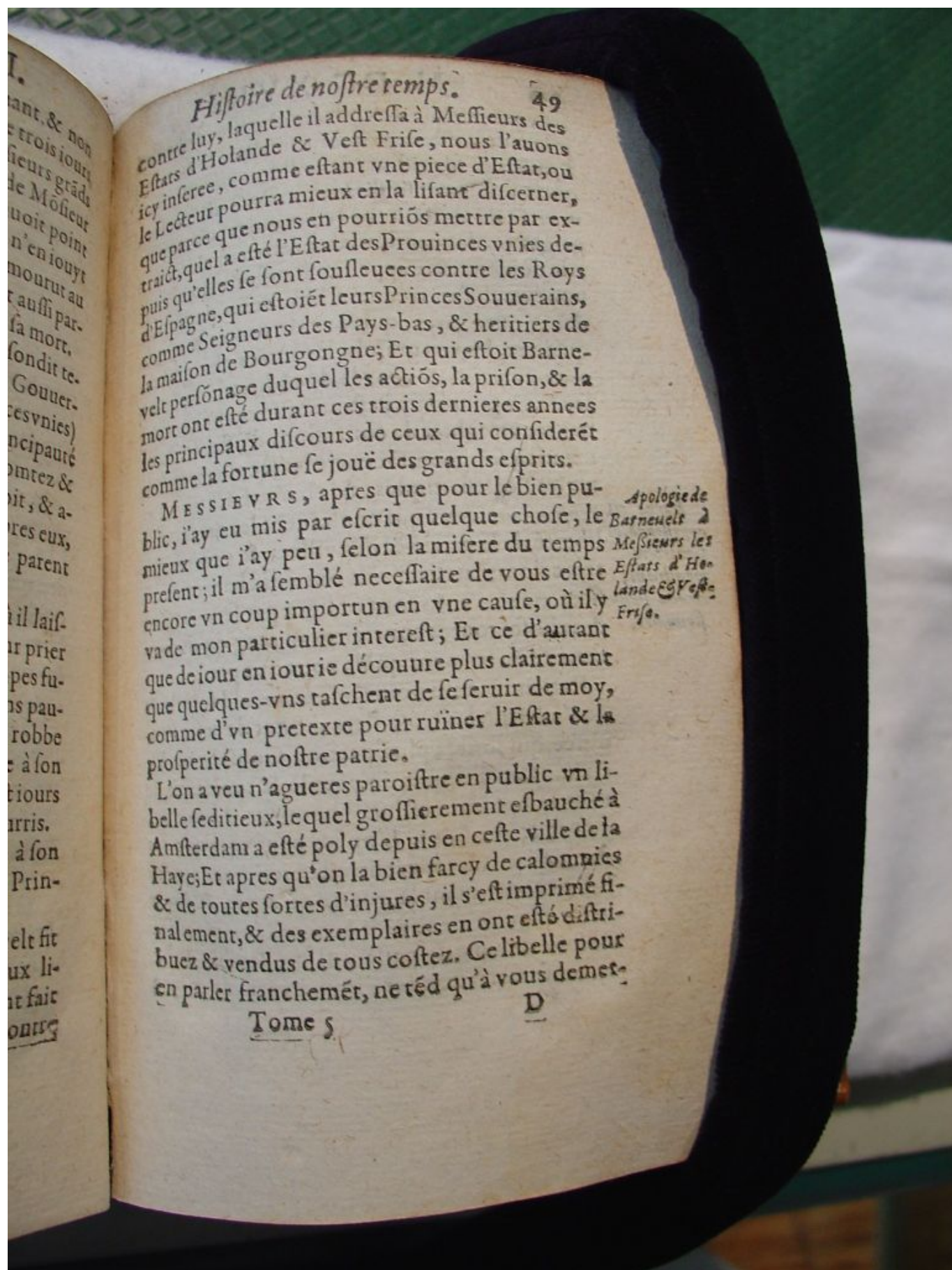
1618_047.jpg



1618_048.jpg



1618_049.jpg



1618_050.jpg

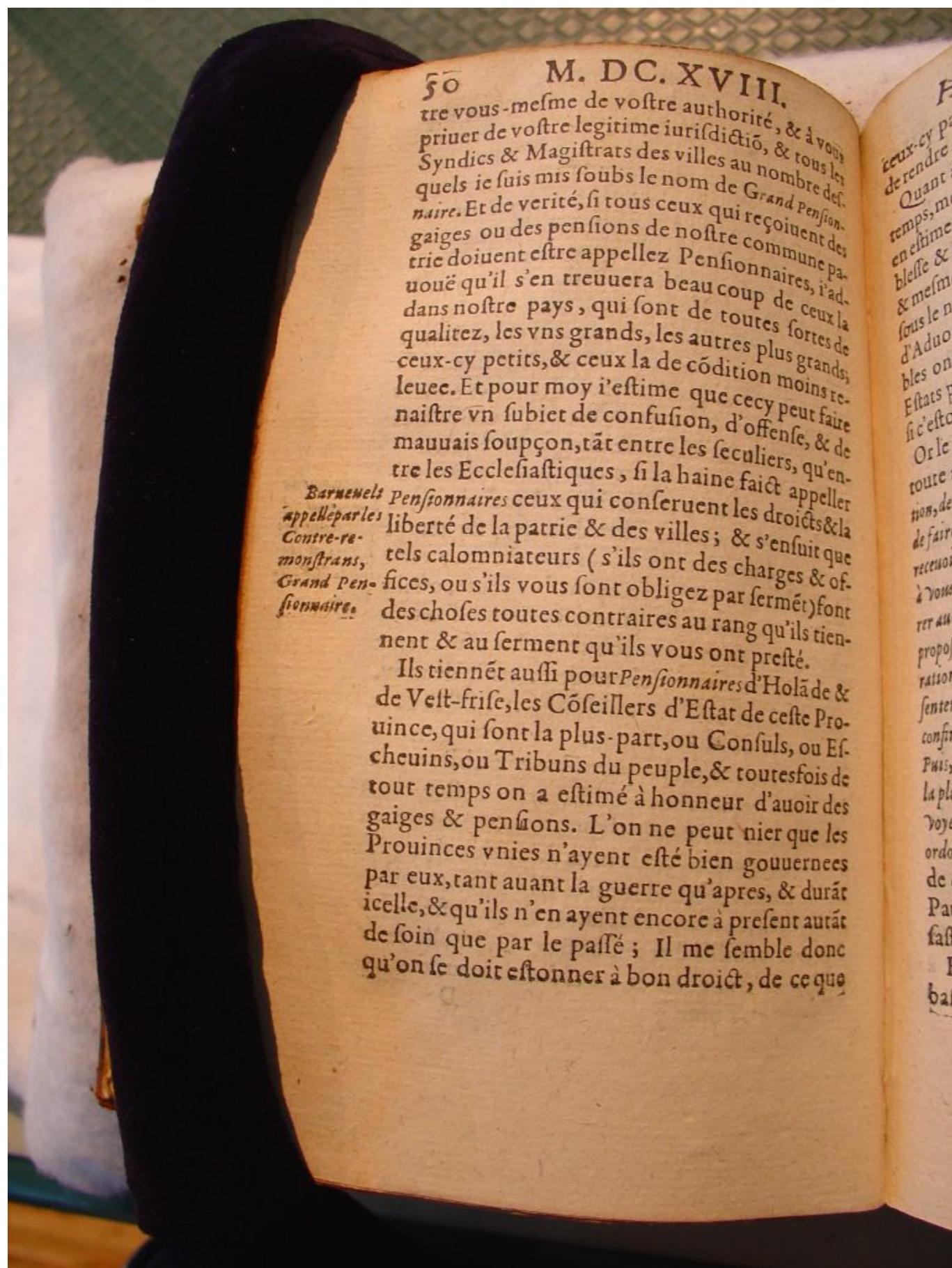


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan